

### **Communiqué 22 décembre 2006**

Les assemblées générales des actionnaires de Netra Systems convoquées le 22 décembre 2006 ont approuvé l'ensemble des résolutions qui figuraient à l'ordre du jour.

Certaines d'entre elles ont toutefois été modifiées à la demande des actionnaires, suite à une proposition, en séance, du Président du directoire, Monsieur Olivier Smadja.

Devant un afflux de commandes, dont le président se félicite, mais qui est générateur de tensions sur la trésorerie, Monsieur Smadja a fait part de l'existence de cette nouvelle situation et proposé de la prendre en compte pour anticiper un risque de dérapage de trésorerie, de nature à perturber le redressement de l'entreprise et à stopper son processus de développement, et retardant, voire compromettant, le retour à l'équilibre escompté.

Pour permettre au Président de réagir rapidement dans le cas où un tel risque se matérialiserait, les actionnaires ont décidé en assemblée de modifier le plafond d'augmentation de capital qui figurait dans les résolutions publiées au BALO pour le porter de 2 050 000 à 3 075 000 étant précisé que, à ce stade:

- il est toujours envisagé de réaliser une opération du montant initialement prévu,
- le montant complémentaire n'a pas nécessairement vocation à être utilisé et donnerait lieu, le cas échéant à une seconde opération.

Pour tenir compte de cette décision, différentes résolutions ont été modifiées pour conserver la cohérence du dispositif :

- modification du plafond de délégation relatif (i) à l'augmentation de de capital avec DPS et (ii) à l'opération réservée augmenté de 2 050 000 à 3 075 000 - avec, s'agissant de l'opération réservée, un nouveau calcul des montants par bénéficiaires –
- modification du plafond de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'exercice des BSA qui seraient émis au profit des autres actionnaires, en cas d'opération réservée, pour tenir compte du montant complémentaire potentiel,
- enfin, durée des délégations portée de 6 mois à un an.